

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 493

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191152

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Archives Municipales - Sauvegarde du patrimoine archivistique stéphanois - Convention de don
d'archives privées - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 493

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191152

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Archives Municipales - Sauvegarde du patrimoine archivistique stéphanois - Convention de don d'archives privées - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Les archives municipales de Saint-Etienne participent à la constitution de la mémoire stéphanoise. Elles collectent et conservent, outre les documents publics, des archives privées quels qu'en soient les supports, et les classent pour les mettre à disposition du public et les valoriser. La collecte des archives privées est destinée à compléter les sources administratives et officielles.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les archives municipales sont régulièrement sollicitées pour des dons et dépôts d'archives intéressant l'histoire de la Ville et enrichissant les fonds déjà conservés. Ces fonds relatant l'activité et la vitalité de particuliers, associations ou entreprises, font partie intégrante du patrimoine des Stéphanois.

En application de l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

□ **Contenu :**

Les archives municipales ont reçu en don de la chorale des Amis réunis, créée en 1879, les archives de l'association. Les Amis réunis, qui fêtent cette année leur 140^e anniversaire, constituent l'une des plus anciennes chorales de Saint-Etienne. Le fonds est composé des procès-verbaux des assemblées générales, conseils d'administration mais également des dossiers relatant les différentes activités de la chorale (concerts notamment). Les archives municipales ne conservaient jusqu'à présent pas d'archives issues de chorales, ce don comble ainsi une lacune.

Le don est consenti aux conditions mentionnées dans la convention annexée.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- accepter le don aux conditions mentionnées dans la convention,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention afférente à ce don, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE